



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure
Lot 6 551 031

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'une séance ordinaire de la municipalité sera tenue en la salle du conseil de Saint-Jude le 6 mai 2025 dès 20h00 au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Lors de cette séance, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Les cases de stationnements sont proposées en cour avant alors qu'elles ne sont autorisées que dans les cours latérales et arrière en vertu de l'article 9.4.1 (aire de stationnement accessoire à un usage résidentielle) ;
- Le rapport espace bâti/terrain excède de .04% la superficie maximale autorisée de 30% en vertu de la grille des usages principaux et des normes ;
- La superficie des ouvertures en façade secondaire est de 23.7% alors que la superficie devrait totaliser un minimum exigé de 50%.

Désignation de
l'immeuble : lot 6 551 031

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jude, ce 17 avril 2025

Myriam Fournier,
Directrice générale
et greffière-trésorière